

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 837

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rédacteur responsable :
Jean-Daniel Delley
Rédacteur : Marc-André Miserez
Ont collaboré à ce numéro :
Jean-Pierre Bossy
André Gavillet
Charles-F. Pochon
Erika Sutter-Pleines
Points de vue :
JeanLouis Cornuz, Laurent Rebeaud
Abonnement :
60 francs pour une année
15 francs jusqu'à fin 86
Administration, rédaction :
Case 2612, 1002 Lausanne
Saint Pierre 1, 1003 Lausanne
Tél : 021 / 22 69 10
CCP : 10 - 15527-9
Composition et maquette :
Domaine public
Impression :
Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ouvertures sur un lieu clos

A propos ... je ne me rappelle plus si je vous ai posé la question : Vous savez pourquoi le regretté Hitler s'est suicidé ? - C'est quand on lui a présenté la facture du gaz !

L'autre jour, à Genève, j'ai été écouter une conférence d'Arno Stern. Arno Stern est l'inventeur, l'initiateur si vous préférez, des "ateliers d'éducation créatrice" - se réclamant de lui, vous en trouvez à Lausanne comme à Genève, à Milan comme à Paris. (1).

De quoi s'agit-il ? D'engager l'enfant à s'exprimer par le moyen de la peinture. A s'exprimer lui-même, sans être exposé à un quelconque jugement de valeur ("c'est bien, ton dessin est beau ..." etc). Sans être aucunement comparé à autrui, jugé supérieur ou inférieur ("regarde ce qu'a fait ton camarade, tâche de faire aussi bien ...") ; sans être engagé dans une compétition. Pour cela, ce qu'Arno Stern appelle le "clos-lieu" - un atelier coupé du monde extérieur (pas de fenêtre, l'éclairage au néon) et de ses sollicitations plus ou moins stressantes. Un éducateur qui se contente d'encourager à continuer, à poursuivre. A respecter certaines règles (manière de tenir le pinceau, mais aussi le respect du voisin, abstention de tout commentaire sur le dessin du voisin, etc).

"Dans le lieu-clos, dit Stern, on apprend à être sans supplanter les autres".

Ce qui peu à peu changerait complètement les relations qu'on a avec autrui, et cela dans toutes les circonstances de la vie, même hors de l'atelier. "L'être en est transformé ; à la longue, la société", dit le Maître, qui sait de quoi il parle, quand il parle d'une société hyper-hiérarchisée, d'une société où la règle d'or est d'arriver à tout prix et par tous les moyens.

(Objection, votre Honneur : Nous sommes six à sept millions de Suisses, et la Suisse ne peut guère espérer nourrir plus de trois millions d'habitants ... Ne sommes-nous pas contraints de rendre nos enfants compétitifs, meilleurs, plus habiles, plus "performants" que les autres ? - c'est une question que je me pose tout en écoutant Stern, qui par ailleurs énonce quelques maître-mots de notre temps, de ceux qui pour une part devraient certes inspirer tout éducateur et, dans la mesure du possible, tout maître d'école).

Pour ceux que rebuterait le côté assurément dogmatique de la pensée sternienne - la contrepartie étant sa grande rigueur et sa grande cohésion - j'aimerais signaler parmi beaucoup d'autres un atelier de peinture - l'Atelier, à Rolle - qui me paraît aller un peu dans le même sens. A en juger par les oeuvres de l'animateur (Jacques Walter, maître de dessin et peintre) et par les réalisations de ses élèves, c'est pour une part Rudolf Steiner et les anthroposophes qui inspirent la tentative. Steiner, et par conséquent Goethe et sa *Farbenlehre*. Mais comme pour les ateliers d'éducation créatrice, l'essentiel est ici d'encourager la créativité de l'enfant, en toute liberté, suivant en cela la grande affirmation de Michelet : "L'homme est son propre Prométhée !"

Au fait : vous avez lu le *Dixième Ciel*, roman d'Etienne Barilier ? Il ne faut pas galvauder les mots, mais je pèse les miens au plus juste : c'est un chef-d'oeuvre, sur lequel je reviendrai.

JC

(1) références : *L'enfance retrouvée* (articles de Stern, Jacques Monnier-Raball, Jean Oth, etc), Institut d'Etude et de Recherche en information visuelle, Lausanne 1986 ; et Nancy Tikou-Rollier, 15 ch. de la Garance, 1208 Genève.

gnait toujours". Et de citer à l'appui de son propos le "kidnapping" de 600 enfants gitans effectué par Pro Juventute entre 1926 et 1973, la montée du Front national et la récente élection de Kurt Waldheim.

La formule de "treizième Etat membre de la Communauté" est apparue au cours des débats pour désigner l'ensemble des travailleurs étrangers établis en Europe, qui sont ici considérés comme un apport inestimable par sa diversité et sa différence. La Déclaration ne fait pas de distinction entre les ressortissants des nations européennes et ceux des pays tiers. C'est une des raisons qui a entraîné le groupe des Droites à voter contre ce texte. Les parlementaires du groupe de Jean-Marie Le Pen étaient partisans d'une préférence accordée à la Communauté au niveau de l'emploi et de la citoyenneté.

Cette position minoritaire rappelle étrangement l'idée des "zones de recrutement traditionnelles" défendue par notre Conseil fédéral dans son Ordonnance limitant le nombre des étrangers.

A l'heure où les représentants de pays réellement touchés par la crise affirment des principes d'ouverture, la Suisse continue à faire cavalier seul. Chez nous, les Turcs, dont le pays est pourtant membre du Conseil de l'Europe, n'auront désormais plus que le choix entre le travail "au noir" et la demande d'asile !